

INFORMATION AUX PORTEURS

04/05/2023 – MODIFICATION DE LA DOCUMENTATION JURIDIQUE DE L'OPC LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS MONDE (PART P: FR0013466489 ; PART L : FR0013466497 ; PART I : FR0013509841) :

1- Stratégie d'investissement : Modification de la méthodologie ESG

A compter du 4 mai 2023, la société de gestion s'engage à **réduire au minimum de 20% l'univers d'investissement** (contre 30% auparavant), par l'exclusion des plus mauvaises notes climatiques CDP¹ et les exclusions issues de sa méthodologie d'analyse ESG interne.

En effet, le nombre d'entreprises qui s'engagent à plus de transparence sur leur engagement climatique est en nette progression, ce qui améliore considérablement l'univers d'investissement.

Les autres caractéristiques du FCP demeurent inchangées, notamment l'objectif de réduction de l'empreinte carbone, qui vise à être en permanence à un niveau inférieur a minima de 20% par rapport à l'univers d'investissement représenté par l'indice MSCI ACWI, avant mécanisme de compensation de l'empreinte carbone.

2- Règles d'investissement

Il est précisé que le FCP peut investir plus de 35% de ses actifs (*en lieu et place de 35% maximum*) dans des titres financiers éligibles ou des instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne, ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, par ses collectivités publiques territoriales, par un pays tiers ou par des organismes publics internationaux dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'Union Européenne ou autres Etats parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen ou s'il s'agit de titres émis par la caisse d'amortissement de la dette sociale.

Ces modifications ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers et n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part (aucun impact sur votre OPC que ce soit en termes d'objectif de gestion ou de profil rendement/risque).

La documentation juridique du FCP sera modifiée en conséquence et disponible sur le site internet de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

La Direction

¹ CDP : Le CDP (Carbon Disclosure Project) est une organisation à but non lucratif qui collecte et évalue depuis plus de 20 ans les données environnementales des entreprises du monde entier, à savoir les émissions de CO₂, les risques climatiques et les stratégies de réduction.